

SOLIDARITÉ UKRAINE

La mairie a organisé une collecte pour l'Ukraine via la protection civile. Nous avons reçu 430 kg de produits d'hygiène, vêtements... Merci aux cunlhatois qui ont donné. Merci à la société smurfit (dore emballage) pour les cartons et à la maison de la presse de Cunlhat pour les fournitures.

VIE ASSOCIATIVE DU GOLF DE CUNLHAT

Malgré des conditions météorologiques difficiles une trentaine d'adhérents motivés se sont réunis pour une journée participative d'entretien du terrain de golf de La Croix Noire. Après un repas convivial, tous ont repris le travail l'après-midi. Les participants semblaient avoir passé une bonne journée et le Conseil d'Administration les remercie. À bientôt sur les greens avec des clubs en remplacement des pelles et des râteaux.

LA RÉSIDENCE TERRITORIALE ARRIVE À CUNLHAT

Une résidence, c'est l'immersion dans Cunlhat pendant plusieurs jours d'une équipe, à la rencontre des habitants. Cette expérience est proposée par le Réseau des Accompagnateurs de Territoires en Transitions (Réseau ACTT), un collectif national de jeunes professionnels engagés. L'équipe résidente intervient bénévolement, avec un défraiement et une mise à disposition de lieux d'hébergement et de travail.

La résidence à Cunlhat a pour but de mettre en lumière la vie quotidienne, recueillir les envies et besoins sur place, et prendre le temps d'imaginer l'avenir. C'est aussi l'occasion de soutenir les dynamiques existantes à Cunlhat, en contribuant aux projets déjà en cours. Cette démarche de résidence comporte 3 phases :

Du 10 au 13 mars : la préparation // **Du 2 au 10 avril** : la résidence // **Du 7 au 8 mai** : la restitution

Du vendredi 10 au dimanche 13 mars, une partie de l'équipe du Réseau ACTT est venue préparer le dispositif de résidence territoriale. Vous avez peut-être croisé Judith, Ulysse, Lydia, Adrien ou Florence dans les rues de Cunlhat, ou avez même participé à un atelier ou une conférence.

Le vendredi, ils ont rencontré l'école, le collège, l'ESAT, l'EHPAD, la médiathèque ainsi que plusieurs associations locales. Le samedi a commencé par une balade dans Cunlhat commentée par des habitants. L'après-midi, Judith a organisé une formation pour celles et ceux qui souhaitent participer au porte à porte. Dans la soirée, Ulysse a présenté son parcours de 3 mois à vélo en Normandie à la rencontre des maires, puis animé un atelier participatif. Enfin, le dimanche matin, l'équipe a présenté aux intéressés un premier programme de la résidence.

Du 2 au 10 avril, l'équipe revient encore plus nombreuse ! Ils seront 9 bénévoles présents pendant 9 jours à Cunlhat, pour organiser un festival d'animations et d'activités. Tout au long de la résidence, vous pourrez retrouver l'équipe **dans le chalet situé place du marché**. Vous y trouverez le planning de la semaine, les détails des ateliers et pourrez vous y inscrire.

Parmi les événements de la résidence, seront notamment organisés : un porte à porte dans la commune pour recueillir les besoins et les envies des habitants ; des portraits d'habitants de la commune ; des animations sur le marché et au chalet ; des ateliers à l'école et au collège avec les professeurs autour de la perception du village par les jeunes ; et bien d'autres surprises !

En amont de la résidence, des habitants ont déposé des accroche-portes à toutes les maisons et appartements du bourg. L'accroche-porte contient 5 questions : 1 - Qu'est-ce qui vous plaît à Cunlhat ? // 2 - Qu'aimez-vous faire à Cunlhat ? // 3 - Que voudriez-vous pouvoir faire de plus à Cunlhat ? // 4 - Que souhaiteriez-vous pour améliorer le bourg ou votre village ? // 5 - Quelle autre question auriez-vous aimé lire ?

Une tournée est organisée pour récupérer les accroche-portes **le 2 avril**. Vous pouvez répondre aux questions par écrit, et accrocher le papier à votre porte, ou répondre de vive voix aux bénévoles lors de leur passage. L'équipe résidente réalisera ensuite une synthèse anonyme de toutes les réponses reçues, qui sera diffusée à tous.

Des ateliers portant sur les mêmes questions seront réalisés à l'école, au collège, à l'ESAT et à l'EHPAD, pour recueillir toutes les paroles.

Vous n'avez pas reçu l'accroche-porte ? Ce n'est pas grave, vous pourrez retrouver l'équipe résidente au chalet place du marché **du 2 au 10 avril**, et répondre aux questions sur place.

Quelques semaines après la résidence, les **7 et 8 mai** les résultats seront partagés lors d'un week-end de restitution festif, sous la forme d'exposition photo, vidéo, de synthèse participative et bien d'autres formats. Avec l'appui des associations locales, ce week-end festif sera l'occasion de célébrer tout ce qui aura été accompli et vécu pendant la résidence.

Pour les contacter : residence.react@protonmail.com

Les branchements définitifs

Tout raccordement est soumis à un permis de construire ou à une autorisation de desserte en électricité qui est délivrée par la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (CCU) et à certaines conditions. Démarches, contacts, outils... tous les services en ligne pour faciliter le raccordement :

<https://connect-racco.enedis.fr> – 09 70 83 19 70

Les branchements provisoires

Festivités, foires, marchés, chantier... Un Branchement Provisoire (BP) peut être demandé pour une durée limitée. La demande de raccordement doit être faite au plus tôt auprès d'un fournisseur d'électricité de votre choix (**www.energie-info.fr** ou **0 800 112 212**) au moins 30 jours avant la date souhaitée. Ce fournisseur établira un contrat de fourniture provisoire et demandera à Enedis l'intervention technique.

La DT-DICT, obligatoire pour vos travaux

Lors de travaux à proximité des réseaux, la responsabilité est partagée entre le maître d'ouvrage, l'exécutant des travaux et l'exploitant des réseaux. Le maître d'ouvrage fait sa DT (déclaration de travaux) lors de l'étude. Avant la réalisation, l'entreprise de travaux fait sa DICT (déclaration de l'intention de commencement des travaux). Le processus DT-DICT est dématérialisé, à réaliser sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Plus d'infos : **auv-dtdict@enedis-grdf.fr** ou **03 44 55 66 90**

Demande de protection de chantier

Il s'agit d'une protection provisoire dans le cadre d'un chantier, concernant par exemple les forestiers effectuant des travaux à proximité de lignes électriques. Pour faire cette demande ou avoir plus d'infos : **04 73 34 42 20**.

Le déplacement d'ouvrage

Il s'agit de demandes concernant les déplacement de coffrets et branchements (compteurs, disjoncteurs...) ou de réseaux électriques (poteaux, lignes...).

Pour déplacement coffret et branchement (compteurs, disjoncteurs...) :

09 69 32 18 11 – auv-raccordementpro@enedis.fr

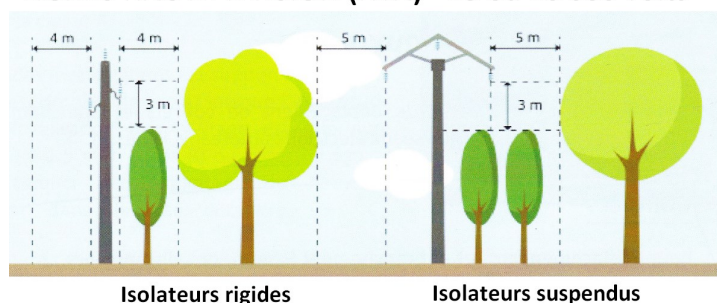
Pour déplacement réseau (poteaux, lignes...) :

09 69 32 18 99 – arema-auvergne@enedis.fr

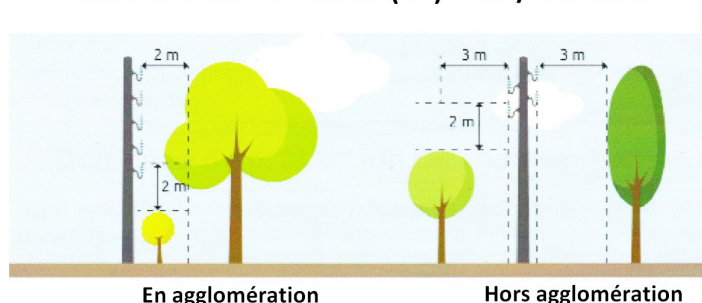
Élagage

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de «réaliser l'élagage des arbres à proximité du réseau. Pour assurer la qualité de la fourniture de l'électricité et garantir la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de garder à distance la végétation vis-à-vis des lignes électriques, tel que défini dans le schéma ci-dessous

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Sécurité des tiers

Sportifs, promeneurs, agriculteurs, professionnels du bâtiment... Prudence, gardons nos distances ! Le site **www.electricite-prudence.fr** édicte de manière didactique les règles de sécurité à respecter. Si un accident survient, pensez à :

- Interdire l'accès pour prévenir un autre accident
- Ne pas toucher les personnes électrisées/électrocutées pour éviter d'être touché vous-même
- Alerter en appelant les pompiers au **18**, le SAMU au **15**, la police au **17** ou le numéro d'appel d'urgence unique européen **112**.